

1614_1_353.jpg

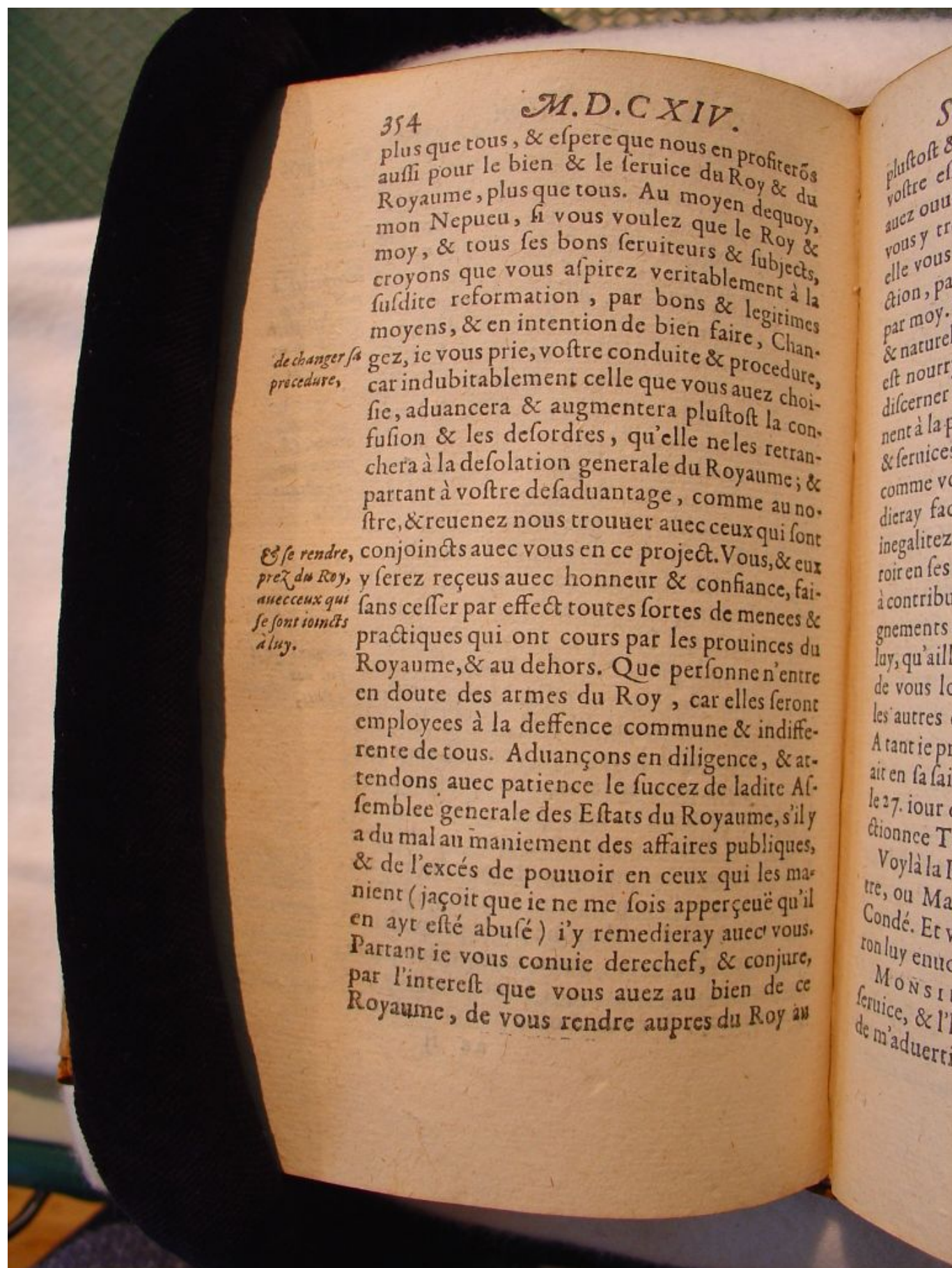
Seconde Continuation.

353

paix de la Chrestienté, apres auoir esté approu- *Espagne qu'il*
uez par vous, & en auoir vous mesmes signé les *signez*
contracts, ny permettre aussi en estre donné ja-
lousie aux subjects du Roy, & à nos voisins, &
faire celer expres à mesme fin le mariage qui se
traicte en Angleterre: Bref, interpreter à mal *interpreter à*
tout ce qui a esté fait, & qui a neantmoins *mal tout ce*
heureusement succedé au bien & aduantage *qui s'est fait*
des affaires du Roy, dedans & dehors le Roy- *à l'aduanta-*
aume, depuis le trespas du feu Roy, mondit sei- *ge du Roy.*
gneur. Car faire toutes ces choses, & les ac-
compagner encores de toutes sortes de practi- *armer, &*
ques, enroollements de gens de guerre, & re- *faire venir*
cherche d'estrangers. Il faut que ie vous die, *des estran-*
avec la mesme liberté, que vous m'avez escrit *gers,*
& adressé vostredite lettre, & l'avez depuis *Aduis au*
semee & respanduë par tout, que ce n'est le *Prince de*
droict chemin qu'il faut tenir, pour veritable- *Comte de bië*
ment reformer l'Estat par moyens legitimes, *regarder à la*
comme vous le protestez: Et demander enco- *demande qu'il*
res, en suite de cela, vne assemblee condition- *fut des*
nee de seureté & de liberté, c'est à dire, à la *Estats,*
mode, & au goust de ceux qui vous dōnent tels
conseils, qui, peut-estre, ont dés à present pour
but (sous pretexte de ceste pretenduë seureté,
& liberté) d'en renuerser & empescher du tout
l'effect, comme ie vous ay cy-deuant dit, par où
il semble que l'on n'ait autre vifée que d'es-
bloüir les yeux d'un chacun, par la proposition
de ladite Assemblee, pour faire croire que ie
l'apprehende avec ceux qui seruent le Roy au-
pres de moy; & neantmoins nous la desirons

aa ij

1614_1_354.jpg



1614_1_355.jpg

Seconde Continuation.

355

plustost & deuant que les maux (qu'engendre
vostre esloignement, & le chemin que vous
auez ouuert) prennent plus profonde racine,
vous y trouuerez la place qui vous y est deuë,
elle vous est reseruee entiere avec soing & affe-
ction, par le Roy, mondit sieur & fils, comme
par moy. Il est, graces à Dieu, doué d'un esprit
& naturel plein de benignité & de vigueur: Il
est nourry & esleué en la crainte de Dieu, & à
discerner & recognoistre ceux qui l'affection-
nent à la proportion de leurs qualitez, merites,
& seruices: Je vous promets qu'il vous cherira
comme vostre sang veut qu'il face, & ie reme-
dieray facilement avec vous aux pretenduës
inegalitez & differences que vous dictes appa-
roir en ses deportements. En fin ie continueray
à contribuer de mon costé les offices & ensei-
gnements qui dépendent de moy, tant enuers
luy, qu'ailleurs, pour vous donner tout subiect
de vous louer de ma bien veillance, & à tous
les autres de ma conduicte en toutes choses.
A tant ie prie Dieu, mon Nepueu, qu'il vous
ait en sa sainte & digne garde. Escrit à Paris,
le 27. iour de Feurier, 1614. Vostre plus affe-
ctionnee Tante, M A R I E.

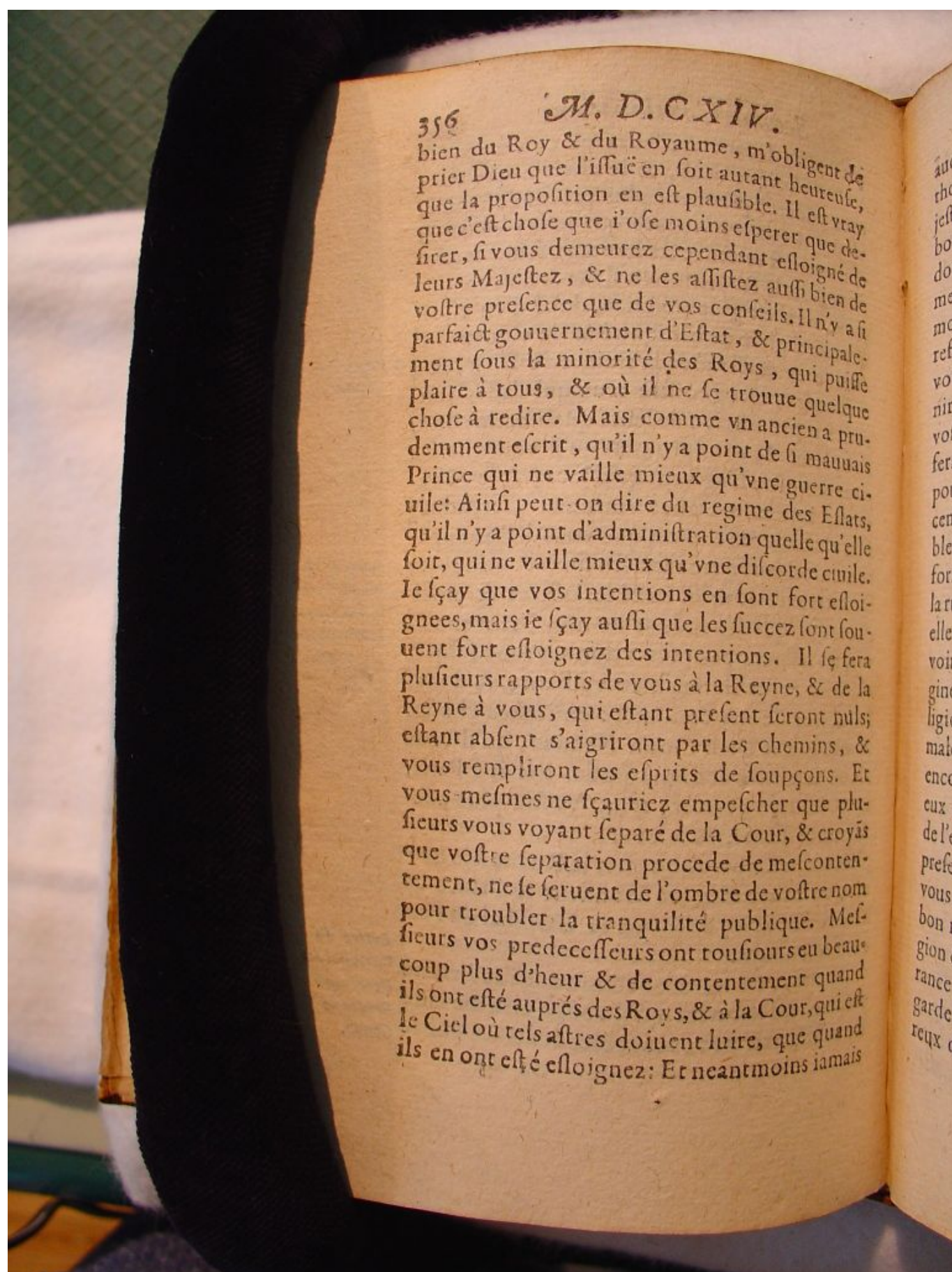
Voylà la Responce que feit la Royne à la Let-
tre, ou Manifeste, de Monsieur le Prince de
Condé. Et voicy celle que le Cardinal du Per-
ron luy enuoya.

M O N S I E U R, L'affection que i'ay à vostre
seruice, & l'honneur qu'il vous a pleu me faire
de m'aduertir de vos louables desseins pour le

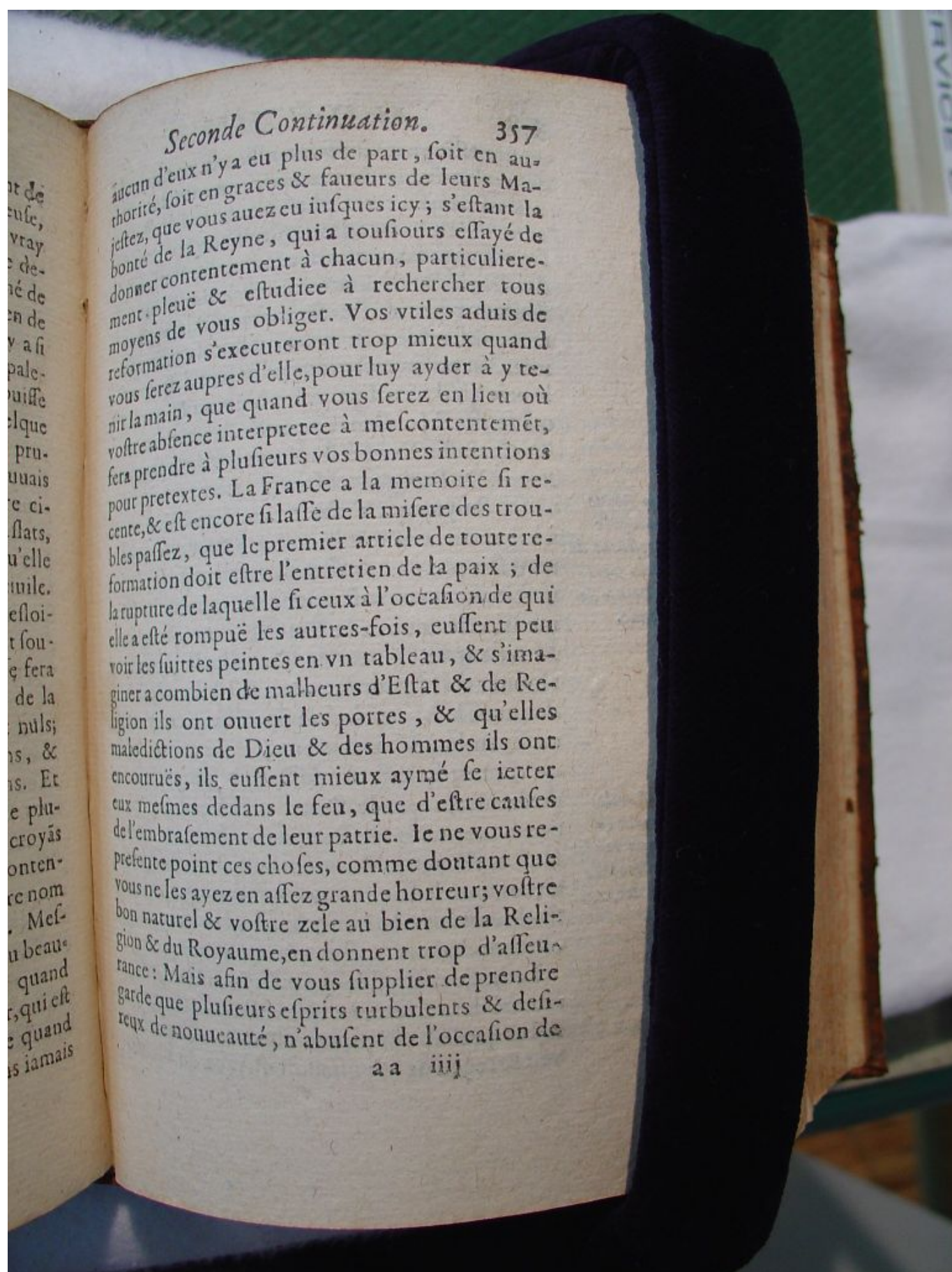
*Lettre' du
Cardinal du
Perron, au
Prince de
Condé.*

a a iij

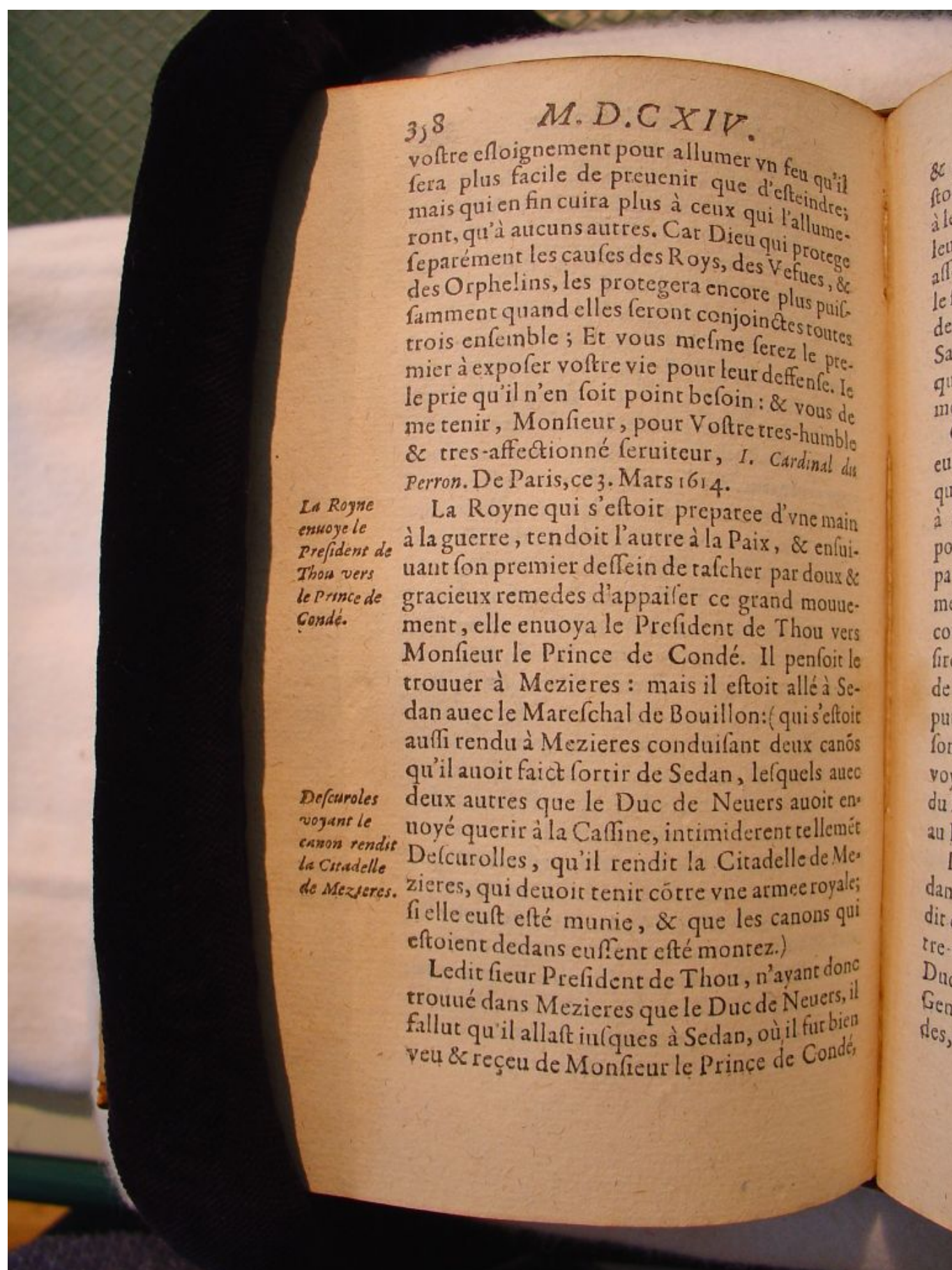
1614_1_356.jpg



1614_1_357.jpg



1614_1_358.jpg



1614_1_359.jpg

Seconde Continuation.

359

& de tous les Princes & Seigneurs qui l'assistoient. On ne voyoit que Noblesse Françoisse à leur suite, pour auoir des Commissions de leuer des gens de guerre, bien que la saison fust assez rude pour se mettre en campagne. Apres le festin que les Princes firent audit sieur President, on jouïa vne Comedie, ou plustost vne Satyre contre aucuns presents & absents, de quoy plusieurs qui la veirent jouër furent esmerueillez.

Or la candeur de ce President, & sa probité, *Les Princes* eurent tant de pouuoir sur Monsieur le Prince, *accordent de* qu'il luy donna parole de s'approcher & venir *tenir vne Conférence à* à Soissons, & là entrer en vne Conference *Soissons.* pour rechercher les moyens de redonner la paix & tranquillité à la France, que ce mouuement auoit en son commencement desjà beaucoup alteree: Ayant donc obtenu ce qu'il desiroit, il retourna en Court le vingtseptiesme de Mars. Mais en attendant que les cinq Deputez du Roy s'acheminent pour aller à Soissons, & que lesdits Princes s'y rendent aussi, voyons comme le Duc de Vendosme s'esuada du Louure, & la premiere Lettre qu'il rescriuit au Roy estant arriué en Bretagne.

Le 19. Feurier le Duc de Vendosme arresté *Le Duc de Vendosme* dans sa chambre au chasteau du Louure, ayant *arresté dans* dit qu'il ieusnoit, pource qu'il estoit les Qua- *sa chambre* tre-temps, se retira dans son cabinet avec la *au Louure,* Duchesse sa femme. Peu apres aucuns de ses *s'esuada &* Gentils-hommes dirent à l'Exempt des Gar- *se retire à* des, qui ne bougeoit de la Chambre, On ieusne *anses en* Bretagne.

1614_1_360.jpg

360

M. D. C. X. I. V.

ceans aujourd'huy, & nous ne ieusnons point, voulez-vous venir souper avec nous: L'Exempt voyant le Duc retiré, les suit, apres auoir enchargé aux Archers qui estoient en garde dans l'anti-chambre, de faire leur deuoir. La porte de la chambre du Duc fermee, il sortit au mesme instant de son cabinet, & fit rompre par les siens vne petite porte que lon auoit cōdamnee, par laquelle on apportoit le bois en sa chambre auparauant sa captiuité. Ce fait, trauersant vn buscher, & gagnant la montee, il alla fottir par la porte de derriere le Louure, où il trouua vn lacquay tenant vn cheual en main sur lequel il monta, & fuiuy d'un des siens qui l'attendoit s'en alla passer sur les huit heures au soir par la porte saint Honoré, gagnant saint Clou, & de là Ansenis en Bretagne. Vne heure apres son esuasion sçeuë (sans en auoir descouuert la forme ny le temps) on ferma les portes du Louure cepédant que lon faisoit vne exacte recherche par toutes les chambres, dans les follezes, & dans les carrosses qui estoient deuant le Louure.

La Royne, comme il a esté rapporté cy dessus, auoit escrit au Parlement de Bretagne, & aux villes, de se tenir sur leurs gardes, & ne recevoir personne de quelque qualité qu'il fust sans commandement expres du Roy. Elle auoit enuoyé le Duc de Montbazou à Nantes, pour y gouverner: Tellement que le Duc de Vendosme arriuë à Ansenis, pensant vser de son autorité de Gouverneur en chef de la Bretagne,

trouu
mees
de la
Rets l
s'arme
S i
de vol
action
moins
de cel
longu
plier t
remed
nir aux
mande
Ianuier
point d
fust, in
encores
domesti
vn ord
moins d
conuain
beyssanc
d'une dr
croyois e
gardé en
Neufiou
reté qu'il
me mist en
retraicte
tres longu

1614_1_361.jpg

Seconde Continuation.

361

trouua les portes des grandes villes fermées pour l'y recevoir. Toutesfois plusieurs de la Noblesse le furent trouver. Le Duc de Rets luy amassa des troupes : Et cependant qu'il s'arma, il rescrivit ceste lettre au Roy,

SIRE, Ayant tenu, depuis l'aduenement de vostre Majesté à la Couronne, toutes mes actions en vne profonde innocence, & neantmoins esprouvé vn traitement bien esloigné de celuy que ie deuois attendre : mes maux à la longue m'ont fait venir la parole, pour la supplier tres humblement d'y faire apporter du remede. Passant par dessus les anciens pour venir aux plus recens : Vous sçavez (Sire) le commandement que la Royne me fist au mois de Ianuier dernier, en vostre presence, de ne partir point de la Court, pour quelque cause que ce fust, iusques à ce que i'en eusse la permission, encores que ce fust à la ruyne de mes affaires domestiques, qui demandoient dès ce temps là vn ordre tres-prompt. Je ne laissay pas neantmoins d'obeyr : Dix-huict iours apres sans estre conuaincu d'auoir essayé de me departir de l'obeyssance, me reposant sur le tesmoignage d'une droicte conscience, & sur la seureté où ie croyois estre en Court, ie fus fait prisonnier, & gardé en la sorte que vostre Majesté a sçeu. Neuf iours apres Dieu me traitant selon la pureté qu'il auoit tousiours veu en mes intétions, me mist en liberté, & au lieu de m'inspirer vne retraicte courte & aisée, m'en conseilla vne tres-longue & impossible, s'il ne m'eust con-

*Lettre du
Duc de Ven-
dôme au
Roy.*

1614_1_362.jpg

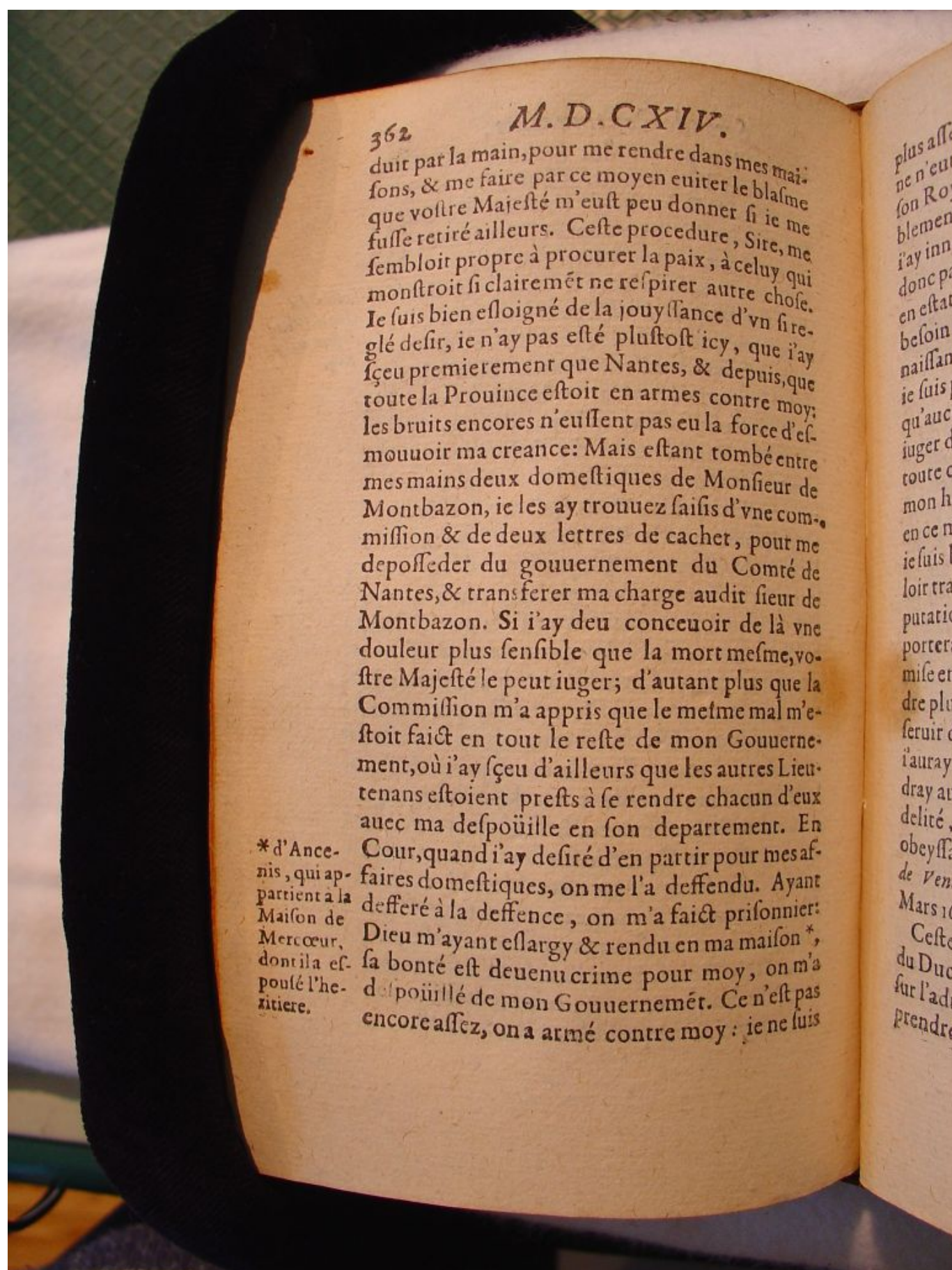


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan